

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 MAI 2019

Date d'affichage : 10 juillet 2019

PROCES-VERBAL DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique NOVELLI, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Berta PEREZ, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Alex DUMAGEL, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Christophe SEVILLA, Monsieur Serge GILLI, Madame Alice MATTERA, Monsieur Joël PASSEMARD, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Bruno VIGUE, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Danielle DECIS, Monsieur Frédéric BRUNEL, Monsieur Cédric SANTUCCI, Madame Vanessa BERJON, Monsieur Benjamin GUIDI, Monsieur Christophe CONTASTIN, Madame Patricia BONARDI, Madame Dominique MARTIN, Monsieur Christophe LEFEVRE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Monsieur Xavier PERRET, *qui a donné procuration à Monsieur le Maire Eddy VALADIER*
Madame Sylvie AJMO-BOOT, *qui a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre GARCIA*
Madame Lauris PAUL, *qui a donné procuration à Madame Dominique NOVELLI, 1^{ère} Adjointe au Maire*
Madame Julie FERNANDEZ, *qui a donné procuration à Madame Vanessa BERJON*
Madame Frédérique CORDESSE, *qui a donné procuration à Madame Dominique MARTIN*

Absents : (excusés) Madame Christine BORRY, Monsieur Gilbert COLLARD, Monsieur Alfred MAURO, Monsieur Christian BALLOUARD, Madame Catherine POUJOL, Conseillers Municipaux.

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame Danielle DECIS désignée, prend place au Bureau.

Eddy VALADIER : Mesdames, Messieurs ! Je vous propose de démarrer ce Conseil municipal du mardi 28 mai 2019 en procédant à l'appel.

Appel

Christophe LEFEVRE : Je vous ai envoyé la procuration de Gilbert COLLARD. Je n'ai pas compris que vous n'avez reçu...

Eddy VALADIER : Il me l'a envoyé où ? De Bruxelles, de Strasbourg ? Est-il encore dans le sud ? Je ne l'ai pas vu depuis 2017.

Hors micro

Cette procuration, vous me dites : il l'a envoyée quand ?

Christophe LEFEVRE : Je vous l'ai envoyée par mail ce matin.

Eddy VALADIER : Quel mail ? Ecoutez, je vous l'accorde bien volontiers. Je crois que ça ne bouleversera pas l'équilibre du monde puisque... Donc, il a donné procuration à qui ?

Christophe LEFEVRE : A moi.

Eddy VALADIER : A vous. Allez, procuration de Monsieur COLLARD à Monsieur LEFEVRE. Chacun est d'accord ? Ça devient compliqué avec vous parce que vous n'avez pas les procurations sur vous, vous les avez envoyées le matin par mail et on ne les a pas.

Christophe LEFEVRE : Ce n'est pas la première fois que vous les *hors micro*.

Eddy VALADIER : On ne va pas polémiquer là-dessus, c'est loin d'être une affaire d'Etat. Une procuration, elle doit être signée en main propre, remise aux services ; ce n'est pas un mail, une procuration, ce n'est pas un scan... Mais ce n'est pas grave, je clos le sujet. Ce n'est pas un élément extrêmement important de ce Conseil municipal, mais je comprends que de Bruxelles à Saint-Gilles, c'est loin et que les mails, ils arrivent peut-être un peu tard.

Du coup, nous serons combien de votants, Monsieur le Directeur ?

Hors micro

Eddy VALADIER : Si je suis arrivé avec quelques minutes de retard, et je m'en excuse, mais c'était, je crois, pour un élément qui est censé être capital, un élément représentatif de la qualité du travail fait par nos services comme par nos élus et leur conseil. C'est vrai que, comme je le disais à la présidente du CAUE du Gard, je n'ai pas reçu le premier prix départemental 2019 dans la catégorie architecture et habitat, patrimoine à titre de fierté, mais surtout à titre d'encouragement. Je crois qu'effectivement, la ville de Saint-Gilles avait souhaité réhabiliter les îlots abandonnés depuis maintenant 15 ou 20 ans face à l'Abbatiale. Madame BREUIL y a employé beaucoup de son temps, de son savoir-faire, a su s'entourer d'un architecte-conseil du patrimoine de qualité, a su écouter les conseils et les préconisations de l'architecte des Bâtiments de France. Je crois que c'est une certaine réussite, la réhabilitation de cet îlot. La ville de Saint-Gilles a donc été honorée ce soir à 19h, de ce premier prix départemental et j'en suis très heureux pour notre collectivité et surtout pour l'image que cela véhicule sur la qualité du travail fourni, notamment par les élus et nos services.

Bravo à tous ceux qui ont contribué à faire en sorte que cet îlot bringuebalant, dirons-nous, soit transformé en bel îlot.

Eddy VALADIER : Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame DECIS. Tout le monde est d'accord ? Bien.

Notre directeur général des services me précise que ce soir, il y aura 28 votants et que le quorum étant largement atteint puisque nous sommes 23 présents, nous pourrions valablement délibérer.

Chacune et chacun d'entre vous avez reçu l'ordre du jour de ce Conseil municipal, ainsi que la notice explicative de synthèse des affaires qui seront soumises à délibération.

Approbation du procès-verbal des débats du 26 mars 2019

Eddy VALADIER : Je vous propose d'approuver le procès-verbal des débats du Conseil municipal du mardi 26 mars 2019. Y a-t-il des remarques ? Pas de remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

I Information du Conseil Municipal relative aux décisions prises par Monsieur le Maire

Eddy VALADIER : Délibération numéro I, il s'agit des informations données au Conseil municipal relatives aux décisions prises par moi-même ou par les adjoints délégués.

Y a-t-il des questions sur ces informations ?

Christophe LEFEVRE : Oui.

Eddy VALADIER : Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Oui, j'avais quelques questions sur différentes décisions que vous avez prises, mais plutôt à titre informatif qu'autre chose, notamment par rapport à la décision 2019-04-89 où vous avez assuré tout risque l'exposition « Clou à clou » et je voulais savoir l'œuvre qui est assurée. Quel est le montant assuré en contrepartie de la somme à verser TTC de 927,96 € ?

Eddy VALADIER : Le montant, vous irez le retrouver dans les conventions signées, mais vous le savez, notre médiathèque a non pas innové, je crois qu'elle l'a fait assez rarement. Madame Berta PEREZ me le confirmera. Mais si ma mémoire ne me fait pas défaut, c'est à l'occasion d'une exposition notamment d'art contemporain pour lesquels nous avons sollicité le fonds régional de la culture pour que des œuvres régionales qui, donc, sont propriétés de la région Occitanie, soient prêtées à la ville de Saint-Gilles. Bien évidemment, la région Occitanie via le FRAC a demandé à la ville de Saint-Gilles d'assurer lesdites œuvres.

Christophe LEFEVRE : D'accord. Très bien, je vous remercie pour cette première réponse.

J'avais une autre question concernant la délibération 2019-04-93 concernant l'occupation précaire d'un chemin communal à la société BERTHOULY, représentée par Monsieur JACQUET. Il me semblait que le chemin communal – mais je peux me tromper – était accessible à tout un chacun, auquel cas je voulais comprendre quelle était la nature de l'occupation précaire, en l'occurrence de ce chemin. Qu'est-ce qui allait être fait dessus pour justifier une décision spécifique ?

Eddy VALADIER : Alors, vous n'êtes pas sans savoir, mais peut-être que c'est une chose qui vous a échappée, que la ville de Saint-Gilles, notamment par son agglomération, investit 20 millions d'euros sur une station d'épuration qui nécessite, vous le comprendrez vu l'importance des travaux, d'occuper certains domaines, qu'ils soient privés ou publics. Vous n'êtes pas sans savoir non plus que pour relier les effluents d'origine domestique de l'ancienne station d'épuration à la nouvelle qui, je vous le rappelle, est située vers Espeyran, il faut transiter par un chemin et poser la canalisation adéquate. Dans le même temps évidemment, vous le comprenez aussi, les équipements nécessitent de l'électricité. Donc, il faut aussi poser des réseaux électriques comme des réseaux France Télécom, comme des réseaux d'eau potable. Evidemment, à certains moments, les entreprises ont besoin d'une occupation précaire du domaine public communal pour permettre à ces travaux de se faire de la façon la plus efficace possible. C'est assez commun dans la gestion d'une collectivité que de faire des occupations précaires.

Christophe LEFEVRE : Bien sûr. Ecoutez, c'est parfait, c'est précis. Je ne vous aurais pas posé la question si ces précisions, même limitées, avaient été apportées sur cette décision. Mais vous m'avez parfaitement répondu et je vous en remercie.

Eddy VALADIER : Très bien.

Sur ces informations, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

2 Budget Principal – Approbation du Compte de Gestion 2018 du Budget Principal de la ville de Saint-Gilles établi par Monsieur Philippe POUCHELON, Receveur Municipal de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération numéro 2. Il s'agit d'approuver le compte de gestion 2018 du budget principal de la ville de Saint-Gilles établi par Monsieur Philippe POUCHELON, bien évidemment avant son départ puisque vous savez qu'il nous a quitté, je crois, courant du mois d'avril, Receveur municipal de Saint-Gilles qui établit – alors, vous en ferez bien évidemment un résumé – les dépenses de notre collectivité en recettes à 27 514 191,71 €, en dépenses à la somme de 26 344 300,07 €, ce qui conduit à un résultat de l'exercice 2018 positif de 1 169 891,64 €

J'imagine que les questions seront sur la délibération suivante puisqu'il s'agit là du compte de gestion du percepteur que je sou mets au vote. Qui est contre ? Alors, refus de vote. Ah, parce que le Percepteur, peut-être, aurait-il fait quelque chose de mal ?

Hors micro

Eddy VALADIER : Alors ? Refus de vote, c'est refus de vote.

Hors micro

Eddy VALADIER : Mais refus de vote n'existe pas. Donc, ça sera l'unanimité. C'est : ou on s'abstient ou on est contre, mais il n'y a pas de refus de vote dans la réglementation.

Christophe LEFEVRE : Il était proposé dans le Conseil municipal précédent, il était proposé le refus de vote. Je vous le ressortirai si...

Eddy VALADIER : Ecoutez, c'est le compte de gestion du...

Brouhaha

Eddy VALADIER : Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie. C'est l'unanimité de ceux qui votent. Il faut réviser le Code des collectivités territoriales.

Hors micro

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3 Compte Administratif 2018 du Budget Principal de la ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération suivante qui vous sera présentée par Madame NOVELLI. Evidemment, je sortirai au moment du vote de l'enceinte de cette salle du Conseil municipal.

Auparavant et avant de répondre à vos questions, vous donner quelques éléments de ce compte administratif 2018. Tout d'abord, vous l'aurez constaté comme moi que le résultat comptable est largement excédentaire puisqu'il est, en 2018, de 2 700 264 €, soit 30 % plus élevé que la moyenne régionale des villes de notre strate.

Notre capacité d'autofinancement brute s'est élevée à 3 098 280 €. Elle représente 228 € par habitant contre 197 € par habitant pour les communes de la région de la même strate. Notre capacité d'autofinancement net, c'est-à-dire, celle après remboursement du capital de la dette, s'élève à 2 043 838 €. Là, écoutez-moi bien, c'est supérieur de 49,5 % à la moyenne des communes de la même strate de notre région.

Concernant les dépenses d'investissement, elles ont été extrêmement élevées pour près de 10 millions d'euros, en hausse de 12 % par rapport à 2017, ce qui représente un effort d'équipement de 721 € par habitant, alors que la moyenne régionale, on atteint péniblement les 340 €

Enfin, l'endettement de la ville, comme toujours, sera resté stable et ceci, sans augmenter vos impôts.

Pour en terminer, je vous signale que la trésorerie de notre collectivité au 31 décembre 2018 s'élevait à 4 014 494 €

Effectivement, je dois remercier l'ensemble de nos services quels qu'ils soient, tous nos agents, mais en particulier notre directeur général des services, notre directeur financier, mais aussi tous les élus du groupe majoritaire qui ont contribué encore une fois en 2018 à faire en sorte que la santé financière de notre collectivité s'améliore. Donc, le résultat comptable est très important. Les investissements sont le double de ceux de la moyenne régionale, sont le triple ou le quadruple de ce qui se faisait auparavant, tout ceci sans jouer sur la dette ni sur les impôts de nos concitoyens. Donc, je crois qu'aujourd'hui, nous sommes en capacité de pouvoir dire au travers de ce compte administratif 2018 que cette ville est gérée avec sérieux, avec précaution et je dirais, grâce à ses services avec une extrême compétence.

Avez-vous des questions ?

Hors micro

Eddy VALADIER : Pardon, excusez-moi, Madame BONARDI. Attendez, Madame BONARDI, appuyez sur le bouton, prenez le micro. Je vous cède la parole bien volontiers.

Patricia BONARDI : Maintenant, c'est bon ?

Eddy VALADIER : Non, c'est quand ça ne clignote pas que c'est bon. Attendez.

Patricia BONARDI : Ça clignote.

Eddy VALADIER : Voilà. Allez-y, Madame BONARDI !

Patricia BONARDI : Alors, ce que j'observe...

Eddy VALADIER : Excusez-moi, Madame BONARDI, si vous pouvez parler près du micro, sinon, ça ne sera pas enregistré et donc pas au compte rendu.

Patricia BONARDI : Vous m'entendez là ? Ça va.

Eddy VALADIER : Je vous entends très bien.

Patricia BONARDI : Alors, je suis dans les dépenses d'investissement. Alors, ce que j'ai lu, ce que j'ai observé, il y a dans l'immobilisation en cours, il y a un crédit annulé 2 110 911,64.

Eddy VALADIER : Oui.

Patricia BONARDI : Après, dans les recettes d'investissement, emprunts et dettes assimilées, un crédit annulé de 2 083,191 € C'est bien ça ?

Eddy VALADIER : Vous êtes sur le compte administratif, là ?

Patricia BONARDI : Chapitre 8, où on était tout à l'heure

Eddy VALADIER : Vous voulez que je vous y réponde ?

Patricia BONARDI : Non, mais ce que j'ai observé, c'est que près de la moitié de l'emprunt programmé a été annulé.

Eddy VALADIER : Vous m'en voyez heureux, Madame !

Patricia BONARDI : Alors, attendez ! Donc, au budget primitif...

Eddy VALADIER : Excusez-moi, allez-y.

Patricia BONARDI : Attendez, laissez-moi parler parce que si vous me coupez toutes les 30 secondes, après, vous pouvez vous exprimer, il n'y a pas de souci.

Eddy VALADIER : N'hésitez pas, Madame.

Patricia BONARDI : Voilà. Alors moi, ce que j'aimerais savoir, c'est : la moitié des travaux ne sont pas réalisés encore dans la ville ?

Eddy VALADIER : Alors, posez toutes vos questions. Là, il y en a trois.

Patricia BONARDI : Voilà. Alors, vous avez renoncé à quoi pour arriver justement à lever des crédits comme ça ? Je voudrais savoir si vous êtes en situation d'endettement limite ? Non ?

Eddy VALADIER : Ecoutez, Madame, vous avez eu toutes les réponses sur l'endettement de notre collectivité dans le compte administratif comme dans mes propos. Et si vous suiviez depuis cinq ans le vote des budgets et des comptes administratifs successifs, vous auriez vu que notre collectivité ne s'était pas endettée pour financer les travaux réalisés. D'autant que, je viens de vous le dire, nous dégageons plus de 3 millions d'euros de capacité d'autofinancement.

Premier point, évidemment, c'est un point comptable, mais il me semblait qu'il y a trois ans, la ville de Saint-Gilles, vous avez financé sur des crédits municipaux, une formation budgétaire d'ailleurs donnée par un établissement assez proche de votre formation politique. Mais évidemment, Madame BONARDI, en comptabilité publique, je vous rappellerais plusieurs choses. La première, c'est que nous votons un budget primitif puis un budget supplémentaire qui ouvre des crédits. En fin d'exercice, nous constatons, l'ordonnateur (c'est-à-dire, la Ville) et le percepteur, que certains crédits n'ont pas été utilisés. Donc, vous retrouvez des...

Patricia BONARDI : Alors, ces crédits... voilà, ces crédits...

Eddy VALADIER : ... des crédits qui sont annulés. Mais heureusement, Madame BONARDI, comment vous feriez de l'excédent de fonctionnement si vous n'aviez pas plus de recettes que plus de dépenses, alors même que vous devez savoir qu'à l'origine, un budget primitif se vote à l'équilibre ?

Patricia BONARDI : Oui. Ça, je le sais.

Eddy VALADIER : Donc, vous votez un budget à l'équilibre. Si vous dégagez un excédent, c'est bien que vous avez eu plus de recettes que de dépenses. Donc, vous annulez des dépenses pour dégager un excédent. Et c'est plutôt très sain. Sinon, si c'est l'inverse, vous êtes en déficit, ce qui est plutôt gênant.

Deuxième point, vous me dites : vous avez annulé en section d'investissement, sur le chapitre recettes, des emprunts. Mais bien heureux ! Ça veut dire qu'on emprunte moins que ce que vous votez au budget. Mais si toutes les collectivités annulaient des recettes d'emprunt, mais ce serait formidable, Madame BONARDI ! Là, vous me donnez un dix sur dix ! On annule des recettes prévisionnelles d'emprunts. Cela signifie qu'on avait prévu d'emprunter éventuellement dix pour équilibrer le budget. Et compte tenu d'un certain savoir-faire que nous avons pour avoir des subventions, on prend les subventions et on annule les recettes prévisionnelles d'emprunt. Ce qui fait que la commune n'emprunte pas comme elle devrait emprunter pour réaliser les travaux que nous faisons si nous n'obtenions pas les subventions que nous obtenions. Donc, tout ce que vous me dites là, si vous ne votez pas ce compte administratif, je n'y comprends plus rien, parce que c'est un satisfecit que vous nous donnez là.

Est-ce qu'il y avait d'autres questions ?

Patricia BONARDI : Non.

Eddy VALADIER : Vous n'avez rien repéré d'autres.

Dominique NOVELLI : Donc, pour ce compte administratif dont je répète les chiffres, mais qui sont bien sûr le miroir du compte de gestion, résultat de l'exercice en recettes : 27 514 191 – je vous épargne les centimes – et en dépenses : 26 344 300 ; ce qui fait un résultat de l'exercice de 1 169 891 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie. A la majorité.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

4 Affectation des résultats 2018 du Budget Principal de la Ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération numéro 4. Il s'agit d'affecter les résultats précédents, c'est-à-dire ceux que vous avez votés au moment du compte administratif 2018 du budget principal de la Ville.

Je vous rappelle les grands éléments. Résultat de clôture 2018 : 4 271 637 € pour le fonctionnement. En investissement, un résultat de clôture de – 3 502 381,75 €, ce qui conduit à un solde global de clôture de l'exercice 2018 de +3 165 217,97 €. Nous vous proposons d'affecter au compte 1068 la somme de 3 503 000 €, de reporter un solde d'exécution à la section d'investissement de –1 106 419,31 € et de porter un report à nouveau en fonctionnement de +768 637,28 €.

Y a-t-il des questions, Madame BONARDI ?

Patricia BONARDI : Non.

Eddy VALADIER : Pas de question ? Monsieur LEFEVRE, Madame MARTIN ? Non ? Très bien. Qui est contre ? Contre. Qui s'abstient ? A la majorité, je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

5 Budget Supplémentaire 2019 (BS 2019) de la ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération suivante, la délibération numéro 5. Il s'agit du budget supplémentaire 2019 de notre collectivité.

Budget supplémentaire 2019 que je vous propose d'arrêter à la somme de 12 605 987,64 € c'est-à-dire d'ajouter au budget primitif en investissement, en dépenses comme en recettes, la somme de 11 561 648,36 € et d'ajouter à notre budget primitif en fonctionnement la somme de 1 044 339,28 € en dépenses comme en recettes. Vous avez eu, dans la délibération comme dans le budget supplémentaire, le détail des éléments budgétaires.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Vous êtes contre qu'on rajoute 11 millions d'euros d'investissement ? Donc, vous êtes contre. Alors, j'espère que derrière, tous les travaux que nous allons engager dans les lotissements, j'espère que vous allez voter contre, parce qu'il faudra être cohérent parce que les crédits que vous votez là, ils servent pour financer les travaux qui suivent. Vous souhaitez la parole ? Je vous la donne, bien volontiers. Allez-y.

Christophe LEFEVRE : Très bien. Je vous le répète, malgré ce que vous voulez faire croire, nous ne sommes pas contre certains travaux, que ce soit dans les écoles ou ailleurs. En revanche, nous sommes contre les éléments comptables que nous avons à notre connaissance parce qu'on ne peut pas être certain de l'entière sincérité de ces éléments. Et c'est ce que les amendements montreront après. Nous ne sommes pas contre les travaux.

Eddy VALADIER : Moi, je veux bien que vous qualifiez ce budget supplémentaire d'insincère. Alors, il faudra m'expliquer pourquoi tous les budgets précédents, vous avez soit voté pour, soit vous vous êtes abstenus. Mais peut-être, comme dans quelques mois, il y a des échéances, vous vous dites : il ne faudrait pas qu'on nous fasse remarquer que pendant cinq ans, on a soutenu les éléments budgétaires qui nous étaient présentés. Mais ça fait partie de la petite politique, je le comprends bien.

Donc, éléments insincères ; d'abord, vous offensez, à mon sens, nos services, notre directeur général des services comme notre directeur financier, parce que je ne pense pas que notre directeur financier et notre

directeur général des services, ils accepteraient de nous produire des documents comptables insincères. Moi, je m'inscris en faux par rapport au travail fourni par nos services. Mais si vous aviez des éléments, donnez-les-nous ! Parce que c'est très facile de jeter l'opprobre sur l'un, sur l'autre, ça vous savez faire. C'est facile de jeter l'opprobre sur la qualité du travail de certaines personnes, en particulier de nos agents.

Christophe LEFEVRE : Je ne désignais personne.

Eddy VALADIER : Mais jeter l'opprobre gratuitement, pour moi, c'est scandaleux ! On peut, je l'admets, je l'ai fait avec Madame BONARDI, on peut s'expliquer, on peut apporter des éléments de réponse. Mais dire : « Nous ne votons pas parce que les éléments qui nous sont présentés sont insincères » sans apporter le moindre début de commencement d'une certaine argumentation, pour moi, c'est à proprement parler tout simplement scandaleux.

Christophe LEFEVRE : Très bien. Chaque chose en son temps.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Vous êtes contre. Qui s'abstient ? A la majorité, je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

6 Budget Principal 2019 – Admission en non-valeur

Eddy VALADIER : Ah, la fameuse délibération dont tout à l'heure vous me disiez qu'elle concernait le budget 2018.

Alors que la deuxième ligne a pour intitulé : Budget principal...

Christophe LEFEVRE : Oui, je vous écoute.

Eddy VALADIER : ... budget principal...

Christophe LEFEVRE : Non, mais là, vous avez écrit 2019. *Hors micro*.

Eddy VALADIER : J'ai écrit 2019. Après, vous avez une qui est écrite 2018 ?

Christophe LEFEVRE : Moi, je vous parle des annexes qui sont en pièces jointes.

Brouhaha

Eddy VALADIER : Allez-y !

Christophe LEFEVRE : Sur ces annexes, là, vous êtes d'accord avec moi, il est marqué « exercice 2018 ».

Eddy VALADIER : Là, il faut refaire une formation de 18 mois en comptabilité.

Non, mais c'est quoi une admission en non-valeur ? C'est une créance constatée par le comptable public, donc une créance envers la ville, qui devient au fil du temps irrécouvrable pour différentes raisons, soit parce que son montant est tellement faible que le comptable public n'engage pas des moyens disproportionnés pour faire rentrer une recette qui, en définitive, coûterait plus cher à la comptabilité publique que ce que lui rapporterait, premier élément ; soit ce sont des recettes qui finissent par ne plus pouvoir être recouvrées par le comptable parce que celui qui doit cet argent ne peut pas les payer. Et après maintes et maintes années, maintes et maintes relances, le percepteur propose à la ville de Saint-Gilles d'inscrire des créances dans sa comptabilité de façon irrécouvrable.

Forcément, le comptable public établit un bilan en 2018 pour nous dire : qu'est-ce que vous souhaitez faire ou moi, je vous propose de faire pour ces créances ? Vous n'avez même pas remarqué que certaines créances qu'on a discutées en commission municipale, on les a retirées. Parce que depuis, évidemment, la consigne qui est donnée à nos services et le regard qu'en font vos élus, c'est qu'on vérifie que nous n'avons pas, nous, en tant qu'ordonnateur, les moyens d'aider le comptable public à les recouvrer. Je vais vous donner un seul exemple. Vous aviez, dans la proposition faite par notre comptable public et que nous avons examiné en commission des finances, une recette créance, je crois, de 12 et quelques euros – c'est ça ? –

pour une personne, je crois que c'était pour de la cantine ou de la crèche. Vous savez ce que nous avons fait, ce que j'ai fait personnellement ? J'ai pris les listes électorales et j'ai vérifié si cette personne n'habitait pas à Saint-Gilles. Et j'ai vu que cette personne, elle habitait à Saint-Gilles. Alors, le percepteur avait bien fait son travail. C'est qu'en dessous de 20 ou 30 €, il ne poursuit plus. Mais moi, j'ai demandé à mes services d'aller voir cette personne, de lui rappeler gentiment qu'elle nous devait 12 €. Et nous avons rentré 12 €; non pas pour les 12 €, mais pour le principe qu'un service qui est rendu par le public et qui est payant, il doit être payé. Donc, ces admissions en non-valeur, vous les aurez dans le compte administratif 2019. Comme celles qui seront constatées courant 2019, le Percepteur nous demandera ou non de les inscrire. Donc, à moins que je ne me trompe, mais c'est possible, vous avez peut-être une expertise bien meilleure que la mienne, je ne vois pas ce que ce document vous procure comme effroi.

Donc après, on peut les passer une par une. Croyez-le bien, j'ai vérifié les tiers, s'ils habitaient encore à Saint-Gilles. Je me suis renseigné sur les créances qui étaient en jugement correctionnel... Ne vous inquiétez pas ! Nos services font le job. Aux finances, là, en haut, ils sont quatre personnes, quatre agents. Je peux vous avouer que ça mouline et c'est rigoureux. Ils ne laissent pas passer des créances pour... ils savent, un, qu'ils sont payés par les deniers publics, donc, ils sont très rigoureux. Et pour la plupart, ils habitent à Saint-Gilles et ils savent qu'ils payent des impôts. Donc, ils font le job.

Donc, je pense, Monsieur LEFEVRE, que vous faites une erreur, mais je peux me tromper. Vous êtes contre ? Donc, contre. Qui s'abstient ? A la majorité, je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE

7 Approbation du compte de Gestion 2018 du budget du port de plaisance de la ville de Saint-Gilles établi par Monsieur Philippe POUCHÉLON, Receveur Municipal de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Nous passons au port et à l'approbation du compte de gestion 2018 réalisé par notre percepteur.

Le port, vous le savez, c'est un budget tout à fait modeste. Rapidement, il y a un excédent de 12 782,77 €

Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

8 Compte administratif 2018 du Budget du Port de plaisance de la ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Il en découle, et c'est Madame NOVELLI qui vous présentera cette délibération, la proposition du compte administratif 2018, dont le résultat définitif pour le budget port de plaisance s'élève à la somme de 17 761,80 €

Vous avez des questions ?

Dominique NOVELLI : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Merci.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

9 Affectation des résultats 2018 du budget du port de plaisance

Eddy VALADIER : Délibération numéro 9, c'est l'affectation des résultats 2018 du budget du port de plaisance. On vous propose donc d'affecter au compte 1068 la somme de 5 000 €, au solde d'exécution de la section d'investissement, la somme de - 170,43 € et d'effectuer un report à nouveau de fonctionnement au compte 02 sur le budget 2019 pour la somme de 14 532,23, délibération numéro 9.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

10 Budget Supplémentaire 2019 (BS 2019) du Port de plaisance de la ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération numéro 10 : Budget supplémentaire du port de plaisance pour un montant de 14 532 € en section de fonctionnement et de 5 000 € en section d'investissement.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11 Budget du Port de Plaisance 2019 – Admission en non-valeur

Eddy VALADIER : Budget port de plaisance, délibération numéro 11. Admission en non-valeur, budget 2019, pour la somme de 1 185,80 €

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12 Individualisation des subventions allouées aux associations locales diverses pour leur fonctionnement général pour l'année 2019

Eddy VALADIER : Délibération numéro 12 : Individualisation des subventions allouées aux associations locales diverses pour leur fonctionnement général pour l'année 2019.

Vous avez une série de propositions qui vous sont faites pour nombre d'associations saint-gilloises. Je vous rappellerais que pour cette délibération, Madame ARCHIMBAUD, Monsieur GUIDI, Monsieur PASSEMARD et Monsieur VIGUE ne prendront pas part au vote pour l'association des Festivités pour Saint-Gilles ; que Madame NOVELLI, Monsieur GARCIA, Madame HARTMANN et Madame AJMO-BOOT ne prendront pas part au vote pour la délibération relative au COS; que Monsieur VULTAGGIO ne prendra pas part au vote pour l'association le Basket club saint-gillois et que Monsieur CONTASTIN ne prendra pas part au vote pour le Handball saint-gillois. Si j'avais omis certains d'entre vous qui appartiendriez a minima à un bureau d'une association, je vous remercie de me le signaler.

Vous voulez voter en bloc ou individuellement ? Ah, Madame BONARDI veut voter individuellement ?

Patricia BONARDI : Disons que l'association...

Eddy VALADIER : Ah ! C'est qui, alors ? Vous n'êtes pas d'accord ?

Hors micro

Eddy VALADIER : C'est une autre délibération ? OK. Ce n'est pas grave.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13 Individualisation des subventions allouées au titre des dispositifs partenariaux pour l'année 2019

Eddy VALADIER : Délibération numéro 13. Il s'agit d'individualiser des subventions allouées au titre des dispositifs partenariaux pour l'année 2019.

Ne prendront pas part au vote les membres de l'association du Centre social et culturel La Croisée, donc : Madame HARTMANN, Monsieur DUMAGEL, Madame BREUIL, Madame PAUL et Madame CORDESSE, Madame AJMO-BOOT, Monsieur BRUNEL, Monsieur GARCIA, Monsieur VULTAGGIO et Monsieur COLLARD.

Concernant l'association Mission locale jeunes Nîmes Métropole, ne prendront pas part au vote : Madame HARTMANN et Monsieur PERRET.

Evidemment, si j'ai oublié certains d'entre vous, n'hésitez pas à vous signaler.

Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : J'avais une question, enfin, plusieurs questions concernant...

Eddy VALADIER : Attendez, je n'ai peut-être pas appuyé. Excusez-moi. Allez-y.

Christophe LEFEVRE : Voilà, merci.

Donc, je vous disais, j'avais quelques questions concernant l'association entre autres Samuel Vincent. Ah, question récurrente parce que chaque année, ça revient.

Eddy VALADIER : Je vous cède la parole. Qu'est-ce que vous avez après l'association Samuel Vincent ? Dites-moi.

Christophe LEFEVRE : Je n'ai rien contre, je vous pose la question, à savoir que cette association qui a un rôle, certes, sur Saint-Gilles n'est pas une association saint-gilloise, c'est une association nîmoise qui intervient sur la commune. J'ai regardé sur internet encore tout à l'heure quels étaient les résultats d'activité et le compte rendu d'activité. Je n'ai pas trouvé ici, sur la commune. Donc, je voulais savoir très simplement quels étaient les résultats obtenus pour cette association nîmoise sur Saint-Gilles ? Ça, c'était ma première question.

Eddy VALADIER : Alors, il y avait deux questions dans votre question. Ce n'est pas une association saint-gilloise. Effectivement, il n'y a pas d'association saint-gilloise qui porte ce type d'intervention. Il y en aurait une, peut-être que, mais il n'y en a pas.

Les comptes rendus d'activité, Madame BREUIL... au moins, il me semble avoir au moins deux par an, ou peut-être quatre, je ne sais pas si c'est tous les trimestres ou tous les semestres ?

Hors micro

Eddy VALADIER : Prenez la parole, Madame BREUIL.

Géraldine BREUIL : Nous sommes destinataires des comptes rendus et l'ensemble des partenaires qui financent cette association, qui est en effet très représentative sur l'ensemble des quartiers Politique de la Ville et qui exerce un boulot reconnu par l'ensemble sur ces quartiers-là fournit aussi des comptes rendus à l'ensemble des partenaires financeurs, que ce soit la DDCS, que ce soit dans le cadre du contrat de ville, ils sont suivis, accompagnés et ils rendent des comptes, bien évidemment.

Donc, sur le nombre de comptes rendus, je vous avouerais que je ne peux pas répondre...

Brouhaha

Christophe LEFEVRE : Excusez-moi, ce n'est pas le nombre de comptes rendus qui m'importe. Moi, je ne trouve pas inapproprié ou déplacé de ma part de vous poser la question de ce que fait cette association sur Saint-Gilles. Vous lui octroyez...

Eddy VALADIER : Non, mais ça finit par être du harcèlement...

Christophe LEFEVRE : Attendez !

Eddy VALADIER : ... parce que ça fait six ans que vous posez la même question pour la même association. Donc, je ne sais pas ce qu'ils vous ont fait ou pas fait...

Christophe LEFEVRE : Mais non, mais je n'obtiens pas forcément les réponses que je demande. Il faut savoir que vous octroyez 24 000 €, ce qui n'est quand même pas une petite somme, à une association externe. Il

est, il me semble, plutôt sain de poser la question sans jugement de valeur de ma part. Il me semble plutôt sain de poser la question de savoir ce que fait cette association et je vous la pose à chaque fois, c'est vrai...

Eddy VALADIER : Oui, on vous a expliqué maintes et maintes fois ce qu'était la prévention spécialisée dans le cadre d'un contrat Politique de la Ville. Vous avez eu tous les éléments lorsqu'on a signé et donc délibéré pour le contrat de ville de l'agglomération. Vous avez eu tout le détail des deux quartiers, des objectifs poursuivis, des partenaires qui étaient associés. Chaque année, je vous le répète, on se réunit, les deux villes : Saint-Gilles et Nîmes, le Département, la Communauté d'agglomération...

Donc, tous les éléments d'objectifs, de contenus, de moyens, de ressources, vous les avez eus lorsque nous avons présenté en Conseil municipal le contrat de ville. Le contrat de ville, son exécution manuelle, elle est à la fois synthétisée et vérifiée comme sa prévision de l'année n+1, par tous les partenaires signataires. Les principaux, je vous les ai donnés, c'est l'Etat, bien évidemment, qui est un très gros financeur des contrats de ville, le Conseil départemental qui intervient lui aussi puissamment à nos côtés pour le contrat de ville, l'Agglomération qui apporte également ses subsides et les deux villes, Nîmes et Saint-Gilles, parce que comme vous le savez, le contrat Politique de la Ville, il est signé, le chef de file, c'est l'agglomération, puis son signataire, les collectivités.

Chaque année, il y a un appel à projets qui est fait, il y a une plateforme. Donc, toutes les associations produisent des projets, vont s'inscrire sur une plateforme, détaillent leurs objectifs, les ressources et les moyens qu'elles y mettent. Il y a une commission qui se réunit, deux techniciens des villes, notamment Monsieur MANESCHI, etc., ils examinent tous les dossiers. Chacun y apporte une appréciation et les financeurs s'accordent pour soutenir les projets qui répondent aux objectifs du contrat de ville signé. C'est d'une limpidité les contrats de ville. Ça existe depuis, je ne sais pas, des dizaines et des dizaines d'années. A Saint-Gilles, il y en a un qui a été signé par notre majorité, il y en avait un pour la majorité précédente, pour celle d'avant, il y en avait un sous Monsieur GRONCHI... Je ne sais pas où vous cherchez des choses...

Maintenant, je cède la parole à Madame BONARDI qui me l'a gentiment demandée.

Christophe LEFEVRE : Je voudrais vous répondre.

Bien. Comme je vous le disais, je réitère le fait qu'il est sain de se poser certaines questions, malgré que ça vous offusque. Après, il y a une différence entre les projets... entre la volonté de développer certaines actions puisque je vais sur leur site internet ; j'ai vu les projets qu'il y avait sur Saint-Gilles, etc., bien que ça datait de 2017. Il n'y a pas le projet de 2018. J'ai vu les bonnes volontés. En revanche, je n'ai pas vu les résultats. Moi, je vous parle de résultats, je ne vous parle pas de volonté et de projets, je parle de résultats. Ce qu'il y avait en l'occurrence, par contre, ce qui était public, c'était la rémunération des six dirigeants. Vous pourrez aller le voir si vous êtes curieux. Néanmoins, je vais vous demander juste le résultat des actions. Ce n'est pas compliqué.

Eddy VALADIER : OK. De toutes les façons, je crois qu'on ne s'entendra pas sur ce genre de sujets. Comme j'ai eu à vous le dire, on essaye modestement d'avoir une action territorialement globale, c'est-à-dire qu'on essaye d'intervenir dans tous les quartiers. On essaye aussi d'intervenir sur toute notre population. Donc, on ne sera pas d'accord, mais la majorité que j'anime, elle ne laissera aucun Saint-Gillois de côté. Donc, si vous voulez en laisser certains de côté, c'est votre droit. Nous, ce n'est pas le cas. Donc, on assume pleinement d'apporter ces subventions à ces intervenants-là, mais libre à vous de vous y opposer.

Madame BONARDI.

Patricia BONARDI : Oui. Bien sûr, on vous l'avait bien dit, Monsieur le Maire, nous ne sommes pas dans la même politique, c'est sûr. C'est pour ça...

Eddy VALADIER : Alors, OK. Commencez, c'est quoi votre politique, vous, en la matière, en matière sociale ?

Patricia BONARDI : Trois secondes ! Ça fait trois secondes que je parle ! Vous comprenez ?

Eddy VALADIER : Allez-y. Excusez-moi.

Patricia BONARDI : Parce qu'on ne va pas s'en sortir ! Oui, mais c'est comme ça !

Donc, vous savez très bien que cette association, si nous sommes contre depuis, comme vous dites, tout le temps, ça va faire six ans bientôt, il y a des sujets dans cette association où nous ne serons jamais d'accord. Vous le savez. Vous, vous faites une politique avec Nîmes, globale, vous avez bien dit le terme « globale ». C'est-à-dire, vous aidez certains quartiers, soit, mais aussi d'autres choses, d'autres personnes à aider. Nous, nous sommes plus dans les priorités que vous, vous voyez ? Donc, ces associations, pour moi, sont du pain béni pour vous, vous voyez, pour votre électorat parce que vous parlez d'électorat...

Eddy VALADIER : Elles sont de Nîmes. Je ne vois pas quel pain béni elles sont pour moi, elles sont de Nîmes.

Patricia BONARDI : Raison de plus !

Eddy VALADIER : Vous voyez ? Vous dites une bêtise !

Patricia BONARDI : Pourquoi on donne de l'argent, alors ? Raison de plus. Puisqu'elle est de Nîmes.

Eddy VALADIER : Ecoutez, on va clore les débats...

Patricia BONARDI : Oui, mais c'est ça ce qu'on voudrait savoir parce qu'il y a l'association sport et culture, vous voyez aussi. C'est très bien. C'est le sport... Voilà, on n'est pas contre. Mais pourquoi celle-ci qui est basée sur Nîmes, vous l'avez très bien dit, puisque c'est une association avec Département, avec Nîmes, avec votre politique, Monsieur. C'est tout !

Eddy VALADIER : Et le CIDFF du Gard, vous croyez qu'il est basé où ? A Saint-Gilles ? Non. Les Petits Débrouillards sont basés où ? A Saint-Gilles ? Non.

Patricia BONARDI : Non, mais ça, c'est une grosse somme, Monsieur.

Eddy VALADIER : Ce n'est pas un critère d'appréciation.

Patricia BONARDI : Monsieur VALADIER, admettez que c'est une grosse somme. Vous voyez ?

Eddy VALADIER : Ecoutez, moi, je vous propose d'aller faire quelques kilomètres.

Patricia BONARDI : Oui.

Eddy VALADIER : Donc, vous pouvez faire – vous voyez, moi, je suis très œcuménique – quelques kilomètres sur ma droite. Vous irez à Vauvert et vous verrez qu'ils ont aussi un contrat de ville parce qu'ils ont aussi des quartiers en difficulté et vous verrez que c'est le même dispositif. Puis, vous irez aussi sur ma gauche, à Beaucaire, et vous verrez qu'eux aussi ont un contrat de ville qu'ils gèrent avec leur communauté de communes. Vous me dites l'Agglo ou l'Agglo ? Mais c'est comme ça partout !

Patricia BONARDI : Voilà, ce n'est pas pareil !

Eddy VALADIER : Mais y compris à Beaucaire, y compris à Vauvert, y compris à Béziers.

Patricia BONARDI : A Beaucaire, je ne crois pas qu'ils donneraient 24 000 €

Eddy VALADIER : Qui est contre ?

Patricia BONARDI : Nous ! Sur Samuel Vincent, pas question. On ne voit pas le but.

Eddy VALADIER : Alors, pour Samuel Vincent, qui est contre ?

Patricia BONARDI : Nous. Voilà.

Eddy VALADIER : Qui s'abstient ? A la majorité, je vous remercie.

Pour les autres associations, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14 Affectation d'une subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Gilles pour l'année 2019

Eddy VALADIER : Délibération numéro 14. Affectation d'une subvention allouée au Centre communal d'action sociale, le CCAS, pour la somme de 301 164 €

Allez, Monsieur LEFEVRE. Non ? Excusez-moi, je croyais que vous...

Qui est contre ? Alors, ne prennent pas part au vote bien évidemment les membres du CA : moi-même, Madame HARTMANN, Madame NOVELLI, Monsieur VIGUE, Madame FERNANDEZ, Madame ARCHIMBAUD, Madame CORDESSE et Madame MARTIN, et Madame MATTERA. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15 Affectation d'une subvention allouée à l'Association de Protection Animale de Saint-Gilles pour l'année 2019

Eddy VALADIER : Affectation d'une subvention allouée à l'Association de protection animale de Saint-Gilles pour l'année 2019 pour la somme de 32 100 €

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16 Garantie d'emprunt pour la Société d'Aménagement des Territoires (SAT)

Eddy VALADIER : Garantie d'emprunt pour la Société d'aménagement des territoires et je cède la parole à Madame BREUIL.

Géraldine BREUIL : Il s'agit de garantir l'emprunt de notre concessionnaire, la SAT, pour la réhabilitation des logements en centre ancien dans le cadre du programme national des quartiers anciens dégradés. Il s'agit là donc, pour la SAT, de prendre un emprunt de 2 300 000 € et pour nous de le garantir à hauteur de 80 %, sachant que cet emprunt a un taux de 0,9 % sur 48 mois pour faire la liaison avec les subventions touchées par l'Etat. C'est un emprunt à amortissement linéaire.

Eddy VALADIER : Des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention ? Abstention. A la majorité, je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

17 Régularisation de déficit sur la régie de recettes du Service Patrimoine – Demande de remise gracieuse

Eddy VALADIER : Délibération numéro 17. Régularisation de déficit sur la régie de recettes du Service patrimoine – demande de remise gracieuse.

En effet, notre agent communal, Madame Laeticia CAILLOT, qui est régisseur de recettes du Service patrimoine de la ville a signalé un vol intervenu le 3 avril 2018 pour un montant de 404 €, correspondant entre le montant calculé, correspondant au montant des tickets et objets vendus et le montant réel détenu dans la caisse. Bien évidemment, Madame CAILLOT a porté plainte. Une enquête a été diligentée, mais le ou les auteurs n'ont pas été trouvés et Madame CAILLOT demande une remise gracieuse qui sera faite au directeur régional des finances publiques, mais le Conseil municipal doit d'abord émettre un avis que je vous propose favorable pour Madame CAILLOT Laeticia.

Allez-y !

Christophe LEFEVRE : Effectivement, on comprend parfaitement cette demande de remise gracieuse. Néanmoins, on veut juste savoir si vous aviez remédié aux faits qui se sont passés, à la façon dont ça s'est passé pour pas que cela se reproduise, tout simplement.

Eddy VALADIER : Si nous avons connu très précisément les faits et les auteurs, nous serions certains d'y avoir tous remédié. Je serais plus modeste que ça. Mais effectivement concernant ce coffre, on a notamment changé les codes, établi une procédure pour changer peut-être plus régulièrement les codes, etc. Monsieur MARCK me dit qu'effectivement, on a pris quelques mesures pour tenter de ne pas se retrouver devant de telles mésaventures.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

18 Mise à jour du tableau des effectifs titulaires de la Commune de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Monsieur GARCIA, mise à jour du tableau des effectifs titulaires de notre collectivité.

Jean-Pierre GARCIA : Oui, effectivement, Monsieur le Maire, c'est un classique du genre. On est amené périodiquement à reprendre le tableau des effectifs concernant les nominations, les avancements de grade, les promotions internes, départs en retraite, etc.

Pour aujourd'hui, ce sera 11 créations de poste et 12 suppressions de poste en tout dans les différentes filières.

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

19 Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les agents de la Commune

Eddy VALADIER : Délibération numéro 19 : Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel des agents de la collectivité.

Y a-t-il... ? Non, je cède la parole à Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Oui, juste une information puisque lors du Conseil municipal du 12 décembre 2017, nous avons voté la mise en place de ce RIFSEEP. Une petite modification a été apportée et a donc été validée au dernier comité technique, c'est-à-dire que par le passé, les agents sont montés, lors de l'entretien professionnel de « insuffisant » à « excellent ». Donc, jusqu'à présent, les agents qui étaient excellents avaient 100 % de la prime, c'est-à-dire 400 €, puisque le plafond avait été fixé à 400 €, les très bons à 75 %. Donc, il a été proposé et validé par le comité technique de porter ce pourcentage, non pas à 100 %, mais à 125 pour les excellents et à 87,5 pour les très bons. Ce qui leur fera une prime de 500 € pour les excellents et de 350 pour les très bons.

Eddy VALADIER : Monsieur LEFEVRE, une question ?

Christophe LEFEVRE : Oui, s'il vous plaît.

Eddy VALADIER : Allez-y.

Christophe LEFEVRE : Oui. J'avais plutôt deux remarques ; enfin, une question, mais elle est en partie répondue à cet instant, mais deux remarques. La première, si on peut comprendre la motivation de ce texte, néanmoins, au tableau de la page numéro 4 – ce n'est pas un tableau – à la liste des types d'absence

concernés par la retenue sur le régime indemnitaire, il y a quand même des éléments qui me dérangent, à savoir qu'on peut avoir un collaborateur de grande qualité qui fait beaucoup d'efforts pour être salué par sa hiérarchie et on voit que dans les clauses d'exclusion, en tout cas de retenue sur sa prime, on rentre les congés de maladie grave ou d'hospitalisation. Ça, je peux comprendre qu'une maladie ordinaire, on peut inventer une grippe, le cas échéant, mais hospitalisation et le congé grave maladie, c'est quand même quelque chose que le quidam ne peut pas maîtriser, vous comme moi. Et ça m'ennuie quelque part que la personne qui subit ce genre d'aléa subisse un aléa financier en plus.

Eddy VALADIER : Alors, si vous pouvez reprendre une par une ? Si vous me le permettez, il me paraît difficile, lorsque vous avez une maladie grave – ils ont une absence parfois de six mois, huit mois, d'une année – de pouvoir, dans votre compte rendu d'entretien, avoir été qualifié par votre évaluateur comme agent excellent, ayant contribué à l'activité de la collectivité car forcément, si vous êtes en maladie grave ou longue, vous ne contribuez pas à l'activité de la collectivité, bien évidemment, vous n'avez pas d'appréciation. Donc, il n'y a pas de prime, effectivement, puisque c'est une prime qui est proportionnelle à la façon de servir. Si vous ne servez pas, vous n'avez pas de prime. C'est logique.

Christophe LEFEVRE : J'entends bien. C'est pour ça que j'ai fait le distinguo entre la longue maladie, ce qu'on peut comprendre, et la maladie grave qui n'est pas forcément de six ou huit mois. On peut avoir un problème de santé ponctuel qui vous cloue gravement pendant trois semaines à l'hôpital, je ne sais pas moi. Je ne suis pas médecin, mais je sais qu'il y a des pathologies qui peuvent être conséquentes, mais qui sont quasiment courtes et...

Eddy VALADIER : Alors, ce n'est pas une maladie grave.

Christophe LEFEVRE : ... donc, ça me gêne un peu. Ou alors, il faudrait donner une notion de durée parce que je vous dis, je me mets à la place de la personne qui fait bien son job et qui a un aléa...

Eddy VALADIER : Vous l'avez, la notion de durée.

Christophe LEFEVRE : Oui, il y a sept jours consécutifs.

Eddy VALADIER : Il y a effectivement une notion de durée.

Christophe LEFEVRE : De durée, sept jours consécutifs dans l'année.

Eddy VALADIER : Effectivement, cet élément que vous évoquez, il est pris en compte au moment de l'établissement de la CIA, d'un commun accord avec les représentants du personnel. C'est-à-dire que dans ces situations-là, en fait, la situation que vous qualifiez, c'est un agent qui, une année, allez, s'est fait une entorse à la cheville parce qu'il a fait un mouvement, mais les années précédentes n'étaient pas en maladie de façon importante, effectivement, ce cas est pris puisque nous gommons, puisque nous vérifions les années précédentes le nombre de jours de maladie. Si ça peut être qualifié, comme vous le dites, d'exceptionnel, de conjoncturel ou de ponctuel, c'est gommé et ce critère-là ne joue pas. Donc, il a 100 % de la prime à laquelle il a droit en fonction de l'évaluation faite par son responsable. C'est prévu.

Christophe LEFEVRE : Très bien. Je vous remercie.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Là, je vous signale que ce sont des primes versées au personnel. Je vous signale qu'il y a 94 % dans notre personnel qui est gradé dans les deux premiers niveaux. Si vous ne voulez pas qu'on contribue à améliorer les ressources perçues par notre personnel, c'est très bien. Non, non, à la majorité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

20 Modification du Règlement de la Commission d'indemnisation amiable (CIA)

Eddy VALADIER : Allez, délibération numéro 20 : Modification du règlement de la commission d'indemnisation amiable.

Effectivement, le 12 décembre 2017, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de la création d'une commission d'indemnisation amiable. En date du 20 février 2018, le règlement de la commission

d'indemnisation amiable a été approuvé par le Conseil municipal. Il a été proposé quelques modifications qui ont été adoptées à l'unanimité par les membres de la commission lors de la séance du 13 mai 2019, afin d'élargir les critères de recevabilité. Je vous propose de vous prononcer sur cette modification du règlement de la commission d'indemnisation à l'amiable dite CIA, à ne pas confondre avec la CIA d'avant.

Des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

21 Propositions d'indemnisations par la Commission d'indemnisation amiable (CIA)

Eddy VALADIER : Délibération numéro 21. Propositions d'indemnisations par la Commission d'indemnisation amiable (CIA).

Il est proposé d'attribuer à la pharmacie centrale une indemnisation de 5 000 € et à la boucherie Bardet une indemnisation de 5 000 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

22 Responsabilité civile de la Commune de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Responsabilité civile de la Commune de Saint-Gilles pour des dégâts occasionnés qui ne sont pas couverts par notre assurance pour des questions de franchise. Vous avez trois rapports à ce sujet.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

23 Contrat de dépôt d'archives privées avec la Paroisse de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Contrat de dépôt d'archives privées avec la Paroisse de Saint-Gilles et je cède la parole à Madame PEREZ.

Berta PEREZ : Merci.

La commune de Saint-Gilles est signataire d'une convention avec le ministère de la Culture et de la Communication, Ville et Pays d'art et d'histoire. Cette convention porte notamment sur un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine et la mise en réseau de tous les acteurs de patrimoine.

La politique patrimoniale de la commune concerne également le volet patrimoine écrit et a déjà en charge 9 704 volumes de documents écrits patrimoniaux à la médiathèque de Saint-Gilles et au Musée de la maison romane, 3 542 volumes pour 360 mètres linéaires d'archives contemporaines et 660 volumes pour 66 mètres linéaires d'archives anciennes et modernes, dont 13 504 pièces d'archives anciennes pour 11 mètres linéaires.

Un antiphonaire étant un livre liturgique catholique et contient des parties chantées de l'office sous forme de partitions grégoriennes et a une valeur indéniable, il est proposé de conclure un contrat entre Monsieur Jean-Marie PESENTI, représentant de la paroisse de Saint-Gilles, et la Commune de Saint-Gilles.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions sur cette très belle découverte que la paroisse met à la Ville parce que nous avons les locaux plus adaptés à leur conservation ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

24 Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Maintien et la Protection des Traditions, Coutumes et Sites Camarguais de la commune gardoise de Fontanès

Eddy VALADIER : Délibération numéro 24. Adhésion au Syndicat intercommunal pour le maintien et la protection des traditions, coutumes et sites camarguais pour la commune de Fontanès. Monsieur SEVILLA.

Christophe SEVILLA : Considérant que la commune de Saint-Gilles est représentée au sein du comité syndical par Monsieur Joël PASSEMARD et Madame Nadia ARCHIMBAUD en qualité de titulaires et de Monsieur Benjamin GUIDI en qualité de suppléant.

Considérant qu'il convient d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la commune de Fontanès.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter l'adhésion de la commune Gardoise Fontanès au sein du Syndicat intercommunal pour le maintien de la protection des traditions, coutumes et sites camarguais.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions pour l'adhésion de la commune de Fontanès ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

25 Marché de fournitures – Amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et salles Cazelles – Lot 7 bis (Menuiseries – Volets bois) et lot 13 (Occultations intérieures) – Attribution et signature des contrats

Eddy VALADIER : Délibération numéro 25. Je cède la parole à Monsieur GARCIA. Amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et salles Cazelles – lot numéro 7 bis et lot 13 – attribution et signature de contrats.

Jean-Pierre GARCIA : Effectivement, il s'est avéré nécessaire de rajouter deux lots : un lot 7 bis pour les menuiseries, pour les volets de la maison Mourier qu'on pensait faire en interne, mais qui s'est avéré difficile, ainsi qu'un lot 13 pour les occultations, c'est-à-dire la mise en place de rideaux et notamment un rideau important au niveau de la verrière puisqu'il y a des entrées de jour très importantes qui empêchent en journée toute projection.

Après passage en commission d'appel d'offres le 17 mai 2019, le lot menuiseries pour les volets a été attribué à la société LMSBP pour un montant de 9 305 € hors taxes et le lot occultations extérieures à la société Euroflex pour un montant de 26 452 € hors taxes.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

26 Marché de travaux – Aménagement de voiries des lotissements Plein Soleil, Labracat et Rastel – Lot I et lot I bis – Attribution et signature des contrats

Eddy VALADIER : Délibération numéro 26. Marché de travaux – aménagement de voiries des lotissements Plein Soleil, Labracat et lotissement le Rastel – lot I et lot I bis – attribution et signature des contrats.

Jean-Pierre GARCIA : Là, c'est un lot qui avait été infructueux, donc qui a été relancé en deux lots : lot I et lot I bis ; le premier pour le lotissement Plein Soleil, Labracat et le deuxième pour le Rastel. Après toujours passage en commission d'appel d'offres le 17 mai 2019, c'est la société Eiffage Route Méditerranée. Donc, le premier lot pour un montant de 359 066 € hors taxes et le deuxième, le lot I bis, pour un montant de 423 763 €

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

27 Marché de travaux – Travaux d'amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et salles Cazelles – Lot II (Electricité - courants faibles) – Avenant n°5

Eddy VALADIER : Délibération numéro 27. Marché de travaux d'amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et salles Cazelles – Lot II (Electricité - courants faibles) – Avenant n°5.

Jean-Pierre GARCIA : Effectivement, il s'est avéré nécessaire d'apporter un certain aménagement sur ce lot. En fait, on a simplement mis en place, ou on va mettre tout au moins, des ventouses qui vont permettre de garder les portes ouvertes, ce que faisaient tous les utilisateurs de la salle et ce système est relié au réseau incendie, en cas d'incendie, même si les portes qui sont bloquées se fermeront automatiquement.

La deuxième chose, c'est l'installation d'une antenne relais pour améliorer la sono de la grande salle. Le premier pour un montant de 2 947 € et le deuxième de 400 et quelques euros.

Eddy VALADIER : Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

28 Marché de travaux – Réhabilitation et extension de l'école maternelle « Les Calades » - Lot I (Voiries et Réseaux Divers) – Avenant n°1 et Lot II (courants forts et courants faibles) – Avenant n°1

Eddy VALADIER : Délibération numéro 28. Monsieur GARCIA, si vous pouvez faire plus vite parce que Madame BONARDI est fatiguée.

Jean-Pierre GARCIA : Mais alors, oui, tout à fait.

Là, c'est un avenant toujours pour l'école Les Calades. Donc là, par contre, c'est un avenant en négatif pour le lot I (voiries et réseaux). Un coffret qui devait être installé ne l'a pas été. Donc, on a économisé 2 500 € Le deuxième, c'est certains aménagements d'éclairage qui ont été rajoutés, pour un montant de 4 074 €

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

29 Signature de la convention annuelle 2019 entre la Ville de Saint-Gilles et l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne

Eddy VALADIER : Signature de la convention annuelle 2019 entre la Ville de Saint-Gilles et l'Agence d'urbanisme. Madame BREUIL.

Géraldine BREUIL : Il faut savoir que depuis 2003, l'Agence d'urbanisme conseille la ville de Saint-Gilles dans ses réflexions en matière d'aménagement et de son territoire et de l'urbanisme. Il faut savoir également qu'une convention annuelle doit être signée pour lier et former ce partenariat avec une cotisation annuelle de 300 €. Pour vous donner, à titre d'exemple, l'agence nous aide dans le montage des dossiers, par exemple, du PNRQAD, également nous aide et nous conseille dans le guide de gestion des espaces verts, dans des diagnostics pour définir les OPA et aider ainsi les propriétaires saint-gillois à rénover leur bâti.

Il est donc demandé et proposé de signer cette convention.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

30 Dénomination du chemin situé entre la route de Nîmes et l'intersection du chemin du Rastel

Eddy VALADIER : Délibération numéro 30. Dénomination du chemin situé entre la route de Nîmes et l'intersection du chemin du Rastel. Je cède la parole à Monsieur SEVILLA.

Christophe SEVILLA : Il s'agit d'une simple régularisation concernant le Chemin des Ormes qui s'est toujours appelé Chemin des Ormes, mais qui n'a jamais été entériné par le Conseil municipal, chose qui va être faite ce soir.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

31 Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – attribution de subventions

Eddy VALADIER : Délibération numéro 31. Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – attribution de subventions. Madame BREUIL.

Géraldine BREUIL : Pour les propriétaires en centre ancien concernant les façades, entre le 30 mars et le 4 avril, soit en 15 jours, trois projets ont été réputés éligibles au dispositif que nous avons mis en place. Il s'agit d'une façade 14 rue de la République, une façade 2 rue Porte des Maréchaux, une 34 rue Victor Hugo pour un montant total de travaux de 26 687 € équivalents à une subvention communale de 6 294 €.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

32 Rénovation des devantures commerciales par les artisans commerçants en centre ancien – Attribution de subventions

Eddy VALADIER : Délibération numéro 32. Rénovation des devantures commerciales par les artisans commerçants saint-gillois en centre ancien – Attribution de subventions. Madame BREUIL.

Géraldine BREUIL : Là encore, il s'agit de l'installation de commerces en centre historique et de création et d'investissement de ces commerçants pour contribuer à l'amélioration et à la dynamique qui est créée depuis quelques temps. Trois devantures commerciales ont été réputées éligibles en quinze jours entre le 20 mars et le 4 avril. Il s'agit d'une devanture : 11 rue Gambetta, 2 rue Porte des Maréchaux et une 3 bis rue de la République, pour un montant total de travaux de 15 645 € et pour une subvention communale totale de 7 694 €.

Je me permets juste de vous dire parce qu'on ne peut pas modifier, il faut faire passer ces subventions pour les deux autres projets, aujourd'hui, un des propriétaires du bâtiment qui n'est pas le commerçant qui, lui, est locataire a finalement décidé de faire lui-même les travaux. Donc, il y aura une modification lors du prochain Conseil et il y aura une annulation et un remplacement pour la deuxième subvention. Mais cela n'empêche qu'il faut tout de même délibérer, vous verrez lors du prochain Conseil cette modification.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

33 Incorporation des biens sans maître dans le domaine communal

Eddy VALADIER : Incorporation des biens sans maître dans le domaine communal. Madame BREUIL.

Géraldine BREUIL : Alors, toujours dans le cadre de la rénovation du centre historique, il fallait, il était nécessaire de traiter également les bâtiments qui sont à l'abandon pour non-succession réglée ou pour simplement des bâtiments qui sont abandonnés et dont on ne connaît pas les propriétaires.

Il a été mise en place par nos services une procédure administrative qui existe, qui s'est dite « biens sans maître », qui prévoit qu'un bien en situation de vacance présumée, c'est-à-dire qui n'a pas de propriétaire connu, et dont les impôts directs n'ont pas été payés depuis plus de trois ans peuvent faire l'objet d'une incorporation dans le domaine privé communal. C'est donc cette procédure qui a été mise en place sur deux biens en centre historique. Il s'agit de la parcelle section N numéro 200 et section N numéro 970, ce pour bien évidemment protéger également des dommages causés aux bâtiments adjacents des voisins de ces parcelles à l'abandon.

Il faut savoir qu'un arrêté a été pris le 24 septembre 2018 et que le délai de six mois est passé. Pendant ce délai-là, les propriétaires, s'il y en avait, devaient se manifester. Cela n'a pas été le cas. Donc, nous incorporons ces deux bâtiments dans le domaine communal.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

34 Bilan sur les cessions et les acquisitions – Année 2018

Eddy VALADIER : En application de l'article du Code général des collectivités territoriales, vous avez les éléments de ventes et d'acquisitions faites par la collectivité en 2018.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

35 Demandes de subventions pour la création d'un terrain de football synthétique - Modification du plan de financement prévisionnel

Eddy VALADIER : Demandes de subventions pour la création d'un terrain de football synthétique - Modification du plan de financement prévisionnel. Et je cède la parole à Monsieur DUMAGEL, sachant que les travaux sont en cours. Nous espérons qu'ils seront terminés pour la prochaine saison de football.

Alex DUMAGEL : En fait, il s'agit de revoir les demandes de subventions aux partenaires. Comme le montant des travaux est revu à la baisse, il faut réajuster les montants demandés, les subventions demandées aux partenaires. C'est, je crois, 20 000 € d'écart par rapport à l'estimation initiale.

Eddy VALADIER : OK. Si ça coûte moins cher, tant mieux.

Alex DUMAGEL : En gros, pour ce qui concerne les travaux, bien sûr, ça avance bien et la fin du chantier est prévue pour le 13 juillet.

Eddy VALADIER : Oui, mais comme vous aurez du retard, Monsieur DUMAGEL, comme tout le monde, je préfère dire : début de la saison de football. Vous voyez, je suis plus prudent que vous.

Alex DUMAGEL : En tout cas, ça sera prêt pour la rentrée.

Eddy VALADIER : Voilà ! L'objectif, c'est ça.

Patricia BONARDI : Je peux vous poser une question, s'il vous plaît ?

Eddy VALADIER : Allez-y, oui, je vais vous laisser appuyer. Allez-y !

Patricia BONARDI : Espérons. Il y en a qui se sont plaint que pour jouer le soir, il n'y avait pas de lumière.

Eddy VALADIER : Il y en a qui se sont plaint, il faudrait savoir qui.

Patricia BONARDI : Des gens qui... le soir, ils ne pouvaient pas faire de match, voilà.

Eddy VALADIER : Effectivement, les installations, quelles qu'elles soient, de notre collectivité, elles sont réservées à des utilisateurs dûment identifiés. Ce sont des associations. Donc, si certaines personnes vous on dit : « On ne peut aller jouer au foot le soir au stade de l'Espeyran », effectivement, s'ils ne sont pas adhérents d'un club, ils ne pourront pas y jouer. Si c'est un club, effectivement, le stade pelousé d'Espeyran n'est pas équipé d'éclairage public. Par contre, le stade synthétique que nous sommes en train de réaliser à Espeyran sera équipé d'un éclairage public, de sorte que nous aurons deux équipements qui seront éclairés : le stade de la route de Nîmes et le stade, le nouveau stade synthétique d'Espeyran.

Patricia BONARDI : Voilà, c'était des Saint-Gillois qui se plaignaient de ne pas pouvoir assister à des matchs nocturnes.

Eddy VALADIER : Des associations saint-gilloises ?

Patricia BONARDI : Voilà, des associations qui ne pouvaient pas faire de matchs en nocturne parce qu'il n'y a pas de lumière.

Eddy VALADIER : Il y a le stade de la route de Nîmes pour jouer en nocturne.

Patricia BONARDI : Moi, je vous fais part de...

Eddy VALADIER : Mais effectivement, avec ce nouveau stade, je crois que c'est un équipement qui était nécessaire à la ville. On en a déjà parlé. On manquait de stade, on manquait peut-être de stade éclairé. Là, on en aura deux. Donc, je crois qu'on répond parfaitement, vous le voyez, Madame BONARDI, aux demandes de nos concitoyens. Vous voyez, nous sommes très à l'écoute comme vous, des besoins.

Patricia BONARDI : Je vous le rapporte.

Eddy VALADIER : C'est très gentil à vous.

Patricia BONARDI : Vous voyez, on n'est pas contre tout. Au contraire, si on peut faire les choses...

Eddy VALADIER : Mais je le prends comme ça.

Patricia BONARDI : Pour rapporter certaines choses, c'est volontiers.

Eddy VALADIER : OK.

Patricia BONARDI : Pas pour tout, mais bon, là...

Eddy VALADIER : Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

36 Concession d'aménagement du centre ancien dans le cadre du Plan National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés – Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRACL)

Eddy VALADIER : Concession d'aménagement du centre ancien dans le cadre du PNRQAD – Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité. Et je cède la parole à Madame BREUIL.

Géraldine BREUIL : Alors, cette concession d'aménagement a été délibérée en date du 13 mars 2014 qui a désigné la SAT-SEMIGA comme concessionnaire en charge de réaliser la mission d'aménagement du centre ancien conformément aux dispositions de la convention signée avec l'ANRU.

Considérant que cette concession d'aménagement doit faire l'objet d'un compte rendu annuel, comme chaque année, il est demandé d'approuver le CRACL.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions sur le CRACL ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

37 Signature de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle du Projet de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération numéro 37. Signature de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle du Projet de requalification des quartiers anciens dégradés de Saint-Gilles. Toujours Madame BREUIL.

Géraldine BREUIL : Il s'agit d'autoriser la signature de l'avenant numéro 3 du PNRQAD qui a été par décret – allez, c'est parti – en date du 31 décembre 2009 par la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, la ville a été retenue pour le PNRQAD. Cet avenant fait l'état finalement d'ajustements sur des coûts de réhabilitation plus élevés sur certains bâtiments, sur un nombre de logements à créer qui n'était pas forcément faisable dans la convention initiale, fait également état de modifications de projets qu'on a

souhaité, mais dont on a déjà évoqué ensemble les tenants et les aboutissants. Donc là, on en est au 3^{ème} avenant. Et il vous est demandé de le signer.

J'imagine que vous aurez des questions, ça sera plus simple ainsi puisque l'avenant est assez long. Donc, j'imagine que vous avez pu en faire bonne lecture.

Eddy VALADIER : Alors, y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Oui.

Eddy VALADIER : Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Alors, vous avez évoqué le fait que vous aviez changé un peu, pas la structure du projet, mais le nombre de réalisations qui avaient été faites dedans. Donc, il y avait une augmentation de la surface et une diminution des lots. Je voulais savoir quelles allaient être les conséquences sur le montage ?

Géraldine BREUIL : Une augmentation de la surface et une diminution des lots ?

Christophe LEFEVRE : Oui. Enfin, l'augmentation de la surface par lot et donc, mécaniquement une diminution des lots puisqu'ici, on a vu, si je ne m'abuse, je ne sais plus où c'était et de quelle page c'était, mais qu'il y avait une revisite à la baisse de projets.

Géraldine BREUIL : Alors, il y a des projets, en effet, qui ont été réhabilités depuis la signature de la convention. Il y a des privés qui ont réhabilité leur bâtiment puisqu'il y a eu une démarche qui, maintenant, commence à faire écho dans la ville. Donc, il y a des propriétaires qui ont réhabilité leur logement. Il n'était pas nécessaire d'aller investir de l'argent public pour faire des projets de réhabilitation sur ces bâtiments-là. On a donc sorti ces îlots-là, ce qui paraissait complètement cohérent. A côté de ça, il y a des îlots qui étaient plus dégradés et qui étaient très dégradés et dont la volonté de mise en valeur de ces nouveaux logements créés, la volonté de valoriser véritablement l'habitat en centre ancien nous a conduits à faire des choix parfois légèrement plus onéreux. Les équilibrages ont été faits dans cet avenant pour réinjecter les économies, les subventions qu'on n'utilisait pas de la part de l'ANRU, les réinjecter dans des îlots qui le nécessitaient. Après, là, vous faites état, à mon avis, d'un îlot, vous avez dû lire sur une page qu'en effet, des fois, on prend des bâtiments. On se dit au départ qu'on va y faire trois ou quatre logements. Puis, quand on rentre dans des dessins d'architectes, on se rend compte que si on veut des logements qui soient pour des gens qui ont envie d'avoir un certain confort de vie, qui ont envie de vivre pleinement leur ville, il ne faut pas que cela soit des cages à lapin. Dans ces cas-là, on remodifie la convention et on dit à l'Etat : « Non, finalement, on ne fera pas trois logements. On n'en fera que deux. » Après, l'équilibre financier est conservé ou par le fait qu'on passe des avenants et qu'on obtient des accords vis-à-vis de nos financeurs en leur disant : « On ne fait pas la même chose, mais donnez-nous tout de même les financements pour le réaliser. »

Christophe LEFEVRE : D'accord. Je vous remercie.

Eddy VALADIER : Votez contre, là, parce qu'il y a la halle culturelle, Madame BONARDI.

Patricia BONARDI : Ah oui ! Mais toutes les années. Vous le savez, ça.

Eddy VALADIER : Non, mais je vous le rappelle. Votez contre cette délibération parce qu'il y a la halle culturelle. Et comme vous êtes contre, votez contre. Non, je vous le rappelle.

Patricia BONARDI : D'accord. Vous savez pourquoi je suis contre.

Eddy VALADIER : Oui, mais donc, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Patricia BONARDI : Vous êtes de mauvaise foi, franchement.

Eddy VALADIER : A l'unanimité, je vous remercie. Mais non, mais c'est pour que vous soyez cohérents dans vos votes.

Patricia BONARDI : Oui. Mais je suis cohérente. Regardez, la preuve.

Eddy VALADIER : D'accord.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

38 Dossier de clôture – Concession d'aménagement pour la rénovation du Quartier Sabatot sur la commune de Saint-Gilles conclue avec la Société d'Aménagement et d'Équipement du Gard (SEGARD)

Eddy VALADIER : Dernière délibération, la numéro 38. Le dossier de clôture de la concession d'aménagement pour la rénovation du quartier Sabatot sur la commune de Saint-Gilles conclue avec la Société d'Aménagement et d'Équipement du Gard (SEGARD).

Géraldine BREUIL : Voilà. Cette concession avait été conclue par délibération au 15 février 2006. Le programme de rénovation urbaine du quartier Sabatot est terminé. Il y a eu là, pour le coup, huit avenants qui se sont succédé. Il faut considérer que l'ensemble des travaux d'aménagement du secteur du quartier Sabatot prévu dans le cadre de cette concession largement avenantée a été réalisé et que la concession s'est achevée au 31 décembre 2017.

Hors de ce bilan de clôture de cette opération, il ressort un excédent de 12 286,02 € TTC, que la SEGARD reversera à la commune puisque c'est un trop-perçu de 12 286 €. Voilà, c'est ce qui ressort du bilan de cette réhabilitation précédente.

Eddy VALADIER : Des questions ? Non ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La séance du Conseil municipal est close à 22h20.